



Info points de vente

Où recharger vos cartes Moda Pass' ?

- En adressant votre règlement par correspondance à
ULYS - BP 31332 - 45002 ORLÉANS Cedex 1
- Directement auprès des conducteurs
- Sur le site internet www.ulyes-loiret.com
- Dans les points de vente Ulys les plus proches

► Orléans

Gare routière
2, rue Marcel Proust

**Profitez de nos abonnements
pour voyager à prix réduit.**

www.ulyes-loiret.com

ULYS
BP 31222 - 45002 Orléans Cedex 1

N°Vert 0 800 00 45 00

Appel gratuit depuis un poste fixe



99 Desserte des établissements scolaires de l'agglomération d'Orléans

NUMERO DE VOYAGE	1	21	9	5	13	15	17	19
JOURS DE CIRCULATION	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	DF
PERIODICITE	1	1	1	1	1	1	1	3

CIRCULE EN PÉRIODE ESTIVALE		NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
ORLEANS	Gare routière	7.35	7.35	7.35	7.40	7.45	7.45	7.50	20.10
ORLEANS	Pont Bourgogne	7.45							
ORLEANS LA SOURCE	Lycée Voltaire					8.05			
ST JEAN DE BRAYE	LEP G.BRZESKA	7.55							
ST JEAN DE BRAYE	Jean Rostand		7.55						20.25
ST JEAN DE LA RUELE	LEP LECLERC				7.55				
INGRE	LYCEE M. GENEVOIX			7.55					
OLIVET	LP Françoise DOLTO							8.15	
FLEURY LES AUBRAIS	LP Jean LURCAT						8.00		

Jours de circulation

LMMeJV Circule du lundi au vendredi (sauf jours fériés)
DF Circule les dimanches et jours fériés

Horaires valables du 30 janvier au 2 septembre 2012 inclus.

Nos horaires sont donnés à titre indicatif et dépendent des aléas de la circulation.

Quai en gare routière d'Orléans

Les départs en gare routière se font sur les quais :
6, 12, 13, 14, 15 & 21

Périodicité

1 Circule uniquement en période scolaire
3 Circule toutes périodes

Desserte des établissements scolaires de l'agglomération d'Orléans

Horaires valables du
30 janvier au 2 septembre 2012 inclus

Transporter en toute sérénité
www.ulyes-loiret.com



99

Desserte des établissements scolaires de l'agglomération d'Orléans

NUMERO DE VOYAGE	20	2	30	4	26	6	34	18	28	12	32	24	10	14	16
JOURS DE CIRCULATION	Me	Me	Me	Me	Me	Me	LMJV	LMJV	LMJV	V	LMJV	LMMeJV	LMJV	LMMeJ	LMJV
PERIODICITE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

CIRCULE EN PERIODE ESTIVALE	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
-----------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

ST JEAN DE BRAYE	Jean Rostand	12.05							17.10							18.10
ORLEANS LA SOURCE	Lycée Voltaire		12.07						17.00							
ST JEAN DE BRAYE	LEP G.BRZESKA				12.10										17.50	
FLEURY LES AUBRAIS	LP Jean LURCAT					12.20						17.30				
OLIVET LP	L.P. Françoise DOLTO			13.25					17.10							
INGRE	Lycée M. Genevoix						13.00						17.50			
ST JEAN DE LA RUELLE	LEP Leclerc									17.25					17.55	
ORLEANS	Pont Bourgogne	12.15							17.20							
ORLEANS	Gare routière	12.25	12.25	13.50	12.25	12.35	13.25	17.20	17.25	17.35	17.40	17.45	18.10	18.05	18.10	18.30

Horaires valables du 30 janvier au 2 septembre 2012 inclus. Nos horaires sont donnés à titre indicatif et dépendent des aléas de la circulation.

Numéro de voyage circulant selon le niveau de perturbations

N° Ligne	Normal	orange	rouge	marron	noir
99	tous	aucun	tous	tous	aucun

Jours de circulation

LMMeJVCircule du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

LMMeJ Circule du lundi au jeudi (sauf jours fériés)

LMJV Circule les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf jours fériés)

Me Circule uniquement les mercredis (sauf jours fériés)

V Circule uniquement les vendredis (sauf jours fériés)

Calendrier des périodicités 2011/2012

Période scolaire à compter du lundi 5 septembre 2011
Période vacances scolaires :

- du dimanche 23 octobre au mardi 1^{er} novembre 2011 inclus (Toussaint)
- du dimanche 18 décembre 2011 au lundi 2 janvier 2012 inclus (Noël)
- du dimanche 26 février au dimanche 11 mars 2012 inclus (Hiver)
- du dimanche 22 avril au dimanche 6 mai 2012 inclus (Printemps)
- du jeudi 17 mai au dimanche 20 mai 2012 inclus (Pont de l'Ascension)

Période estivale à compter du jeudi 5 juillet 2012

Périodicité

1 Circule uniquement en période scolaire

Service minimum garanti

Dans le cadre de la loi sur le dialogue social et le service minimum garanti, nous proposons un plan de transport définissant 4 critères détaillés ci-dessous selon le niveau de perturbation :

Niveau orange

Dans ce cas, nous nous engageons à assurer au moins 1 aller-retour par jour sur les lignes régulières en empruntant les axes routiers principaux.

Selon les conditions de circulation rencontrées et en fonction d'arrêtés préfectoraux, certaines lignes peuvent ne pas être assurées.

Niveau rouge

Seront assurés, les voyages de lignes régulières à vocation scolaire (en priorité la desserte des collèges et lycées) et pour les voyageurs commerciaux, 1 à 2 aller-retour par jour. Les moyens mis en place pour un horaire peuvent être multiples (doublage, triplage, ...).

Niveau marron

Ne seront assurés que les voyages de lignes régulières à vocation scolaire (en priorité la desserte des collèges et lycées). Les moyens mis en place pour un horaire peuvent être multiples (doublage, triplage, ...).

Niveau noir

Aucun service de ligne régulière ne peut être assuré ; rien ne roule.